

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 à 19H30****N°126/2025 - Dépôt du permis de construire relatif à la rénovation de l'école des Vavres**Conseillers en exercice : **25** - Présents : **19** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusés sans Pouvoir : **2**
Absente : **1** – Votants : **22**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 4 décembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

MONTEIRO Rita (a donné pouvoir à BIRRAUX François), SAUDRAIS Nadia (a donné pouvoir à VIGNAGA Isabelle), TRICHOT Patricia (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs GRUET Alexis, VAUGEOIS Patrick.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de rénovation de l'école des Vavres,

Vu l'avancement des études et les échanges intervenus lors de la réunion d'Avant-Projet Définitif (APD) ayant eu lieu le 31 octobre 2025, au cours de laquelle il a été convenu que le dépôt du permis de construire devait intervenir au mois de décembre afin de tenir compte de la date de démarrage du chantier prévu en juillet 2026 et du délai d'instruction du permis de construire de cinq mois maximum,

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant que représentant légal de la commune, de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux,

Le 31 octobre 2025, lors de la réunion du comité de pilotage du projet, l'APD a été validé. Celui-ci sera présenté en séance.

Afin de respecter le planning des travaux, et qu'ils puissent débuter en juillet 2026, il convient de déposer le permis de construire au mois de décembre 2025.

Pour ce faire, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le compte de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-126126-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

De même, il est proposé d'ajouter à cette délibération l'autorisation faite à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour le compte de la commune afin d'installer durant la durée des travaux des modulaires qui permettront d'accueillir une partie de l'école.

Ainsi, il sera également présenté en séance le phasage des travaux qui auront lieu en site partiellement occupé pour des raisons techniques mais également pour conserver dans la mesure du possible un maximum d'espaces pour le bon fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, à déposer un permis de construire au nom de la commune pour la rénovation de l'école des Vavres ainsi que pour l'installation de modulaires et à signer tout document s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire,
François BIRRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251210-126126-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025